**Question UIT-R 45-6/6[[1]](#footnote-1), [[2]](#footnote-2)**

Radiodiffusion d'applications multimédias et d'applications de données

(2003-2005-2009-2010-2012-2014-2019)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que des systèmes de radiodiffusion télévisuelle et sonore numérique ont été mis en œuvre dans de nombreux pays;

*b)* que des services de radiodiffusion multimédia et de données ont été mis en œuvre dans de nombreux pays;

*c)* que de nombreux pays ont mis en œuvre des systèmes de radiocommunications mobiles utilisant des technologies de l'information évoluées;

*d)* que la réception de services de radiodiffusion numérique est possible chez soi comme en dehors de chez soi, sur des récepteurs fixes (par exemple postes de télévision dans la salle de séjour) ainsi que sur des récepteurs portatifs/portables/à bord de véhicules;

*e)* que les caractéristiques de réception sur des terminaux mobiles et des terminaux fixes sont tout à fait différentes;

*f)* que les formats d'affichage et les capacités de réception peuvent être différents entre, d'une part, récepteurs portatifs/portables/à bord de véhicules et, d'autre part, récepteurs fixes;

*g)* que des visiocasques (par exemple des lunettes vidéo)[[3]](#footnote-3) ont été conçus pour la réception de programmes de radiodiffusion télévisuelle et d'informations multimédias personnelles;

*h)* que la technologie des écrans multiples ou des images multiples est utilisée dans les applications de radiodiffusion et d'information multimédia présentant simultanément différentes applications et/ou images;

*i)* que le format des informations transmises devrait être tel que le contenu affiché soit lisible sur autant de types d'écrans et de terminaux que possible;

*j)* que l'interopérabilité est nécessaire entre les services de télécommunications et les services de radiodiffusion numérique interactive;

*k)* qu'il faut harmoniser les méthodes techniques utilisées pour mettre en œuvre la protection du contenu et l'accès conditionnel;

*l)* que les systèmes d'information vidéo multimédia numériques utilisés pour présenter divers types d'informations multimédias pour des programmes comme les pièces de théâtre, les séries télévisées, les manifestations sportives, les concerts, les manifestations culturelles, etc., se généralisent et que l'on entreprend d'adapter ces systèmes pour des projections collectives,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 Quels sont les besoins des utilisateurs en termes de radiodiffusion d'applications multimédia et de données compte tenu des divers types de dispositifs d'affichage:

– pour la réception sur des terminaux mobiles/portables;

– pour la réception sur des terminaux fixes?

2 Quels sont les besoins des utilisateurs pour les systèmes d'information vidéo multimédia numériques en ce qui concerne le format réel du signal audio (par exemple TVDN, TVHD, TVUHD, TV-HDR, réalité virtuelle à 360°, etc.)?

3 Quelles caractéristiques sont requises concernant l'assemblage des services et l'accès aux services pour la radiodiffusion d'applications multimédia et de données destinées à être reçues sur des terminaux mobiles et des terminaux fixes?

4 Quelles caractéristiques sont requises concernant l'assemblage des services et l'accès aux services pour les systèmes d'information vidéo multimédia numériques en vue d'une projection collective en intérieur ou en extérieur?

5 Quel(s) protocole(s) de transport de données est (sont) le(s) mieux adapté(s) pour diffuser des contenus multimédia et de données vers des récepteurs portatifs, portables et de véhicule ainsi que des récepteurs fixes?

6 Quelles solutions peut-on adopter pour garantir l'interopérabilité entre les services de télécommunications et les services de radiodiffusion numérique interactive?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans un ou plusieurs Rapports et/ou une ou plusieurs Recommandations;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

1. Cette Question doit être portée à l'attention de la Commission d'études 5 de l'UIT-R et de la Commission d'études 16 de l'UIT-T. [↑](#footnote-ref-1)
2. En 2023, la Commission d'études 6 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les dispositifs d'affichage personnels avec lunettes optiques peuvent être utilisés avec les PC, les smartphones et d'autres dispositifs. Ils permettent de recevoir des programmes de radiodiffusion télévisuelle et des informations multimédias personnelles à tout moment, en tout lieu et dans des conditions d'utilisation mobile. [↑](#footnote-ref-3)